

OBJET

Avis de transfert des régimes d'épargne de l'APPQ, incluant le volet flexible, à iA Groupe financier (Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.)

QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE PARTICIPANT ?

Rien d'autre que de prendre connaissance de ce communiqué !

Nous désirons vous aviser que vos régimes d'épargne, actuellement administrés conjointement par la Banque Nationale et iA Groupe financier, seront transférés le 9 juin 2017 uniquement chez iA Groupe financier. En procédant à ce transfert, l'APPQ solidifie son partenariat avec iA Groupe financier et est fière de bonifier la gamme de services qui vous sont offerts.

Ce bulletin a pour but de vous informer au sujet du transfert et de répondre à certaines interrogations que vous pourriez avoir à cet égard.

1 QUEL EST L'IMPACT DU TRANSFERT SUR LES RÉGIMES D'ÉPARGNE DE L'APPQ, AINSI QUE SUR LES OPTIONS DE PLACEMENT QUI ME SONT OFFERTES ?

Il n'y a aucun impact. Comme vos régimes étaient déjà composés d'options de placement offertes par iA Groupe financier, et que ces options sont maintenues, le transfert n'entraîne aucun changement à vos options de placement. Voici d'autres avantages de ce transfert pour vous :

- **Il n'y aura aucune liquidation de vos actifs** lors du transfert ; en d'autres termes, vos actifs actuels ne seront pas retirés du marché, comme il peut parfois arriver lors d'un transfert de régime, et ils demeureront intacts.
- En ce qui a trait au régime non enregistré, le retrait de la Banque Nationale n'entraînera aucun gain ou perte en capital, donc aucun impact fiscal.¹
- **L'historique de rendement** de vos comptes sera conservé.

2 Y A-T-IL UN IMPACT SUR LES DIRECTIVES DE PLACEMENT QUE J'AI CHOISIES ?

Il n'y en a pas, puisque l'ensemble des paramètres de vos comptes de participant sont maintenus. Nous vous encourageons toutefois à aller revoir vos directives pour vérifier qu'elles s'appliquent toujours à votre situation actuelle.

¹ Il n'y aura pas de disposition présumée.

ET CONCERNANT LES FRAIS DE GESTION APPLICABLES À VOS OPTIONS DE PLACEMENT...

Ils seront **plus bas** ! C'est une excellente nouvelle pour vous puisqu'une part encore plus grande de vos cotisations s'ajoutera dorénavant à votre épargne qui, elle, croîtra ainsi plus rapidement.

3 DEVRAI-JE ME FAMILIARISER AVEC UN NOUVEAU SITE WEB SÉCURISÉ ?

Non, il s'agit exactement du même environnement Web, des mêmes fonctionnalités et de la même convivialité que vous connaissez déjà. Les seules différences que vous remarquerez seront liées aux couleurs du site, qui seront maintenant celles de iA Groupe financier, et au nom du site Web, l'Espace client.

NOUVEAU ! DÉSIGNEZ ET MODIFIEZ VOS BÉNÉFICIAIRES !

Si le régime auquel vous participez permet la désignation d'un bénéficiaire, vous pourrez dorénavant désigner et modifier vos bénéficiaires directement **en ligne**, dans l'Espace client.

DATES IMPORTANTES

- Transfert des régimes à iA Groupe financier : 9 juin 2017
- Période pendant laquelle aucun changement ne sera traité : 5 juin au 9 juin 2017

UNE LIGNE EXCLUSIVE !

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, vous pourrez communiquer avec le Service à la clientèle de iA Groupe financier, en composant le 1 877 858-0288, un numéro dédié exclusivement aux participants des régimes de l'APPQ.



Chrystian Leclerc
Vice-président aux finances
Association des policières et
policiers provinciaux du Québec



Nancy Dion
Directrice principale, Administration
Épargne et retraite collectives
iA Groupe financier